

## Conditions générales de vente

Date d'application 01 septembre 2012

Nos conditions ne peuvent en aucun cas être annulées ou modifiées par des dispositions contraires stipulées par les acheteurs sans accord écrit de notre part.

### 1- Commande :

Toute passation de commande entraîne adhésion sans réserve à ces conditions générales de vente (à l'exclusion de tout autre document tel que prospectus ou documents publicitaires émis par notre société et qui n'ont qu'une valeur indicative).

La rédaction des commandes devra être claire et non équivoque et comporter toutes les données nécessaires à l'exécution de la commande.

Les engagements pris par nos représentants ou employés (ainsi que les commandes téléphoniques) ne sont valables qu'après confirmation écrite de notre part. L'annulation d'une commande ne peut être faite qu'avec notre consentement. Les tarifs de prestations sont variables en fonction du type de travaux et modifiables dans le temps sans préavis.

Toutes les commandes inférieures à 60,-€ seront facturées forfaitairement à 60,-€ net hors T.V.A.

Nous n'assumons aucune responsabilité sur l'exactitude des documents techniques (dessins, descriptifs, caractéristiques) fournis par le client.

### 2- Emballages :

Nos articles sont fournis sous emballage fabricant soumis à facturation. Tout conditionnement particulier devra être mis à disposition de notre société.

Tout marquage ou emballage spécifique donnera lieu à un supplément de prix.

### 3- Livraison :

Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, même lorsque l'expédition a lieu franco.

MPG est autorisé à des livraisons globales ou partielles.

Les expéditions à destination de la France métropolitaines ne sont faites franco de port que pour toute commande d'une valeur minimale nette hors taxes de 500,-€. Toute livraison n'atteignant pas ces montants sera majorée d'une participation aux frais de port et d'emballage.

En cas de manquants ou d'avaries, il appartient à l'acheteur d'effectuer, auprès du transporteur, toutes réserves d'usage. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les retards ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation d'une commande ou donner lieu à une action en dommages et intérêts.

Aucune marchandise ne peut être retournée sans l'accord préalable et écrit de notre société. Toute marchandise retournée suite à une erreur imputable à notre clientèle entraînera automatiquement un avoir ou, avec l'accord du client, la réalisation gracieusement de nouvelles pièces.

### 4- Règlement :

Sauf convention contraire entre les parties, nos marchandises sont payables en Euros à 30 jours fin de mois.

Sauf stipulation contraire, les paiements sont faits nets et sans escompte. Aucun retard de paiement ne peut être accepté sous quelque prétexte que ce soit, même litigieux.

Le défaut de paiement de nos marchandises à l'échéance fixée entraînera : - l'exigibilité immédiate de toutes sommes dues, - l'exigibilité d'un intérêt de 1.5% par mois de retard et d'une somme forfaitaire de 100,-€ pour frais de dossier de rappel, sans préjudice de tout autre dommage et intérêt. Toute diminution du montant de la facture entraîne la réduction de la T.V.A afférente.

Notre société se réserve le droit de suspendre toute nouvelle livraison jusqu'à apurement du compte client dans nos livres.

### 5- Garanties :

La garantie est limitée au strict remplacement des pièces reconnues défectueuses par nos services, et ceci à l'exclusion de tous dommages et intérêts pour quelque cause que ce soit.

Toute réclamation devra être formulée dans les 15 jours suivant la réception des marchandises ou contestation du défaut, étant précisé que la période de garantie expire six mois après la réception des marchandises.

### 6- Réserve de propriété :

**Notre société MPG conserve la propriété des marchandises livrées, jusqu'au paiement complet de l'intégralité du prix. Le défaut de paiement de l'une des quelconques échéances pourra entraîner la revendication immédiate de ces marchandises.**

**L'acheteur assume, à compter de la livraison, les risques de perte ou de détérioration de ces biens, ainsi que la responsabilité des dommages qu'ils pourraient occasionner.**

### 7- Contestations – Litiges :

Il est expressément convenu entre le vendeur et l'acheteur que :

Sera seul compétent, en cas de litige de toute nature, contestation ou difficulté d'interprétation des présentes conditions générales de vente et, de façon plus générale, concernant les relations existant entre les parties, le tribunal de commerce de Grenoble, à moins que le vendeur ne préfère saisir toute autre juridiction compétente.

Le droit français sera seul applicable.

Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs.

Si les conditions générales de vente viennent à faire l'objet d'une traduction en langue étrangère, la langue française prévaudra sur toute autre traduction au cas de contestation, litige, difficulté d'interprétation ou d'exécution des conditions générales de vente et de façon plus générale concernant les relations entre les parties.